



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/302

Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la SARL EG ACTIVE, la société JC Decaux France, la société Vialma et RCF dans le cadre de la saison 2020/2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/302 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, LA SARL EG ACTIVE, LA SOCIETE JC DECAUX FRANCE, LA SOCIETE VIALMA ET RCF DANS LE CADRE DE LA SAISON 2020/2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 novembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 250 000 spectateurs par saison, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2020-2021, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Avec plus de 150 concerts proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, la société EG ACTIVE, la société JC Decaux France, la société Vialma et RCF ont contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et ont proposé d'apporter leur soutien en devenant parrains de la saison 2020/2021.

Parrainage avec la société EG ACTIVE :

La société EG ACTIVE a pour activité principale la commercialisation de la régie de l'éditeur JAZZ RADIO.

Suite à différents entretiens, les parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un parrainage autour de la saison 2020/2021 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

A travers ce parrainage, EG ACTIVE souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour une institution comme l'Auditorium – Orchestre national de Lyon.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
EG ACTIVE	EG ACTIVE s'engage à : - valoriser les « Musiques actuelles et Jazz » de la saison 2020/2021 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, sur son site internet accessible à l'adresse : http://jazzradio.fr/agenda	L'Auditorium-ONL s'engage à : - insérer le logo Jazz Radio dans la brochure de saison 2020/2021 <u>Montant de la valorisation : 2 000€ HT</u> TVA à 20% = 400€ Montant TTC = 2 400€ TTC

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
	<p>- engager le plan de messages de promotion des concerts suivant :</p> <p>1 / Annonce Saison 2020-2021 du 10 au 19 octobre 2020 COUPLAGE JAZZ RADIO LYON – VIRAGE RADIO LYON THI (14 spots par radio)</p> <p>2 / Concert Janvier 2021 du 31/12 au 6 Janvier 2021 COUPLAGE JAZZ RADIO LYON – VIRAGE RADIO LYON FLOATING (23 spots sur Jazz Radio et 22 spots sur Virage Radio)</p> <p>3 / WE BRYCE DESSNER du 1er au 7 Avril 2021 COUPLAGE JAZZ RADIO LYON – VIRAGE RADIO LYON FLOATING (22 spots par radio)</p> <p>4 / Concert Juin du 15 au 21 Juin 2021 COUPLAGE JAZZ RADIO LYON – VIRAGE RADIO LYON FLOATING (22 spots par radio)</p> <p>JAZZ RADIO LYON FLOATING (14 spots)</p> <p><u>Montant de la valorisation :</u> 4 979,04 € HT TVA à 20% : 995,808 € HT Montant TTC : 5 974,84€ TTC</p>	<p>- installer le Kakémono Jazz Radio lors d'un concert jazz de la saison 2020/2021 <u>Montant de la valorisation : 510€ HT</u> TVA à 20% : 102€ Montant TTC : 612€ TTC</p> <p>- intégrer le Logo Jazz Radio sur le site internet Auditorium-Orchestre national de Lyon avec lien vers Jazz Radio, <u>Montant de la valorisation : 150€ HT</u> TVA à 20% : 30€ Montant TTC : 180€ TTC</p> <p>- insérer un bandeau « Jazz Radio, partenaire de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon » dans les Notes de programmes de salle de 5 concerts jazz/musiques du monde de la saison 2020/2021 <u>Montant de la valorisation : 250€ x 5 programmes = 1 250€ HT</u> TVA à 20% = 250€ Montant TTC : 1 500€ TTC</p> <p>- mettre à disposition 28 places sur des dates de concerts à déterminer au cours de la saison, pour les jeux antenne de Jazz Radio, Virage Radio, ou autre radio en affinité avec l'événement <u>Montant de la valorisation : 38.18€HT x 28 = 1 069.04€ HT</u> TVA à 2.1% = 22.45€ Montant TTC : 1 091.49€ TTC</p>
	<p><u>Valorisation : 4 979.04 € HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></p>	<p><u>Valorisation Totale : 4 979.04 € HT,</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Parrainage avec JC Decaux France :

JC Decaux France, filiale française du groupe JC Decaux leader mondial de la communication extérieure, a toujours eu à cœur de développer une politique de communication fondée sur le mécénat et le partenariat avec des organisateurs d'événements sportifs et culturels.

L'Auditorium-ONL souhaite bénéficier de l'expertise de JC Decaux France en matière de communication extérieure pour lui confier une partie de sa communication.

En contrepartie, JC Decaux France souhaite bénéficier, de la part de l'auditorium-Orchestre national de Lyon, de différentes prestations.

Ce parrainage a pour objet d'accompagner et soutenir les événements musicaux auprès du grand public.

Les parties se sont donc rencontrées aux fins de définir les conditions de leur parrainage dans le cadre de la présente convention de parrainage.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>JC DECAUX FRANCE</p>	<p>Mise à disposition des moyens de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ quatre réseaux d'affichage de Mupis sur platine (27 faces) répartis sur la saison 20/21 ➤ deux fléchages répartis sur la saison 2020/2021 <p><u>Montant de la valorisation : 6381 € HT</u> <u>TVA à 20% : 1276,20 €</u> <u>Montant TTC : 7657,20 € TTC</u></p>	<p>Visibilité auprès du public de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon en tant que partenaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insertion du logo de JCDecaux France dans la page « Partenaires » du programme de la saison 2020/2021. <p><u>Montant de la valorisation : 2 000 € HT</u> <u>TVA à 20% : 400 €</u> <u>Montant TTC : 2 400 € TTC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de places en 1ère série sur chacun des concerts suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Jeudi 17 septembre 2020 / 20h / Symphonique > Concert d'ouverture - Orchestre national de Lyon / 2 places - Mercredi 30 septembre 2020 / 20h / Baroque / Musiques du monde > L'Arpeggiata / 8 places - Jeudi 10 octobre 2020 / 20h / Symphonique > Tintin autour du monde - Orchestre national de Lyon / 10 places - Jeudi 5 novembre 2020 / 20h / Symphonique > Nuits d'été - Orchestre national de Lyon / 10 places - Jeudi 3 décembre 2020 / 20h / Symphonique > Symphonie héroïque - Orchestre national de Lyon / 8 places - Vendredi 18 décembre 2020 / 20h / Ciné-concert > Singin' in the rain / 8 places - Vendredi 29 janvier 2021 / 20h /

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
		Musiques du monde > Fatoumata Diawara / 6 places - Jeudi 4 février 2021 / 20h / Symphonique > Ravel - Orchestre national de Lyon / 8 places - Jeudi 11 mars 2021 / 20h / Symphonique > Hommage à Piazzolla – Orchestre national de Lyon / 8 places - Lundi 15 mars 2021 / 20h / Ciné-concert > La Charrette fantôme / 11 places - Lundi 12 avril 2021 / 20h / Récital > Gabriela Montero – Chaplin / 8 places - Mardi 20 avril 2021 / 20h / Symphonique > La Belle au bois dormant / 8 places - Mardi 25 mai 2021 / 20h / Récital > Sir Andras Schiff / 8 places <u>Montant de la valorisation : 4381 € HT</u> <u>TVA à 2.1% : 93.98 €</u> <u>Montant TTC : 4475 € TTC.</u>
	<u>Valorisation totale : 6 381 € HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u>	<u>Valorisation Totale :6 381 € HT,</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Parrainage avec la société VIALMA :

VIALMA a conçu une plateforme de streaming connue sous le nom de « VIALMA » dédiée à la musique classique et au jazz. Moyennant un abonnement payant, VIALMA est disponible sur Internet et via une application mobile. VIALMA compte plusieurs centaines de milliers d'enregistrements en ligne, couvrant toute l'histoire de la musique classique et du jazz, ainsi que des contenus exclusifs, tels que des articles, jeux et programmes musicaux axés sur la découverte, la pédagogie et le divertissement.

Suite à différents entretiens, les parties ont décidé de se rapprocher afin de conclure un parrainage autour de la saison 2020/2021 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Ce parrainage a pour objet d'accompagner et soutenir les événements musicaux auprès du grand public.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
VIALMA		La Ville de Lyon et l'Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engagent à :

	<p>- Création de 50 players qui seront insérés dans les pages concerts du site internet de l’Auditorium-ONL. Chaque player propose une playlist d’extraits des œuvres du programme du concert en question.</p> <p>- Création de 6-10 players sur la saison 2020/2021 (1 player = 1 œuvre phare) en vue d’être intégrés à des newsletters ONL</p> <p>- Rédaction de 4 articles pendant la saison 2020/2021 qui seront publiés sur Vialma et mis à disposition de l’ONL pour ses différents supports de communication.</p> <p>- Création d’une carte animée avec toutes les fonctionnalités permettant le renvoi sur la Billetterie de l’ONL (conception et codage Vialma / impression et envoi des cartes par l’ONL)</p> <p><u>Montant de la valorisation : 8 200 € HT</u> Montant TVA à 20% : 1 640 € Montant TTC : 9 840 €</p>	<p>- insérer le logo Vialma dans la brochure de saison 2020/2021 <u>Montant de la valorisation : 2 000 € HT</u> Montant TVA à 20% : 400 € Montant TTC : 2 400 €</p> <p>- insérer le logo Vialma sur le site internet de l’Auditorium-ONL avec lien vers le site Vialma : <u>Montant de la valorisation : 1 600 € HT</u> Montant TVA à 20% : 320 € Montant TTC : 1 920 €</p> <p>- publier 2 campagnes de posts mettant en avant la collaboration Vialma/ONL sur les réseaux sociaux de l’ONL (FB, Instagram, Twitter) <u>Montant de la valorisation : 800 € HT</u> x 2 = 1 600 € HT Montant TVA à 20% : 320 € Montant TTC : 1 920 €</p> <p>- associer Vialma au contenu de 3 newsletters AONL de la saison 2020/2021 envoyées à une sélection de fichiers Clients ONL (à déterminer en fonction des temps forts choisis) : chaque newsletter présentera un temps fort de la programmation AONL offrant du contenu (article rédigé par Vialma) et une sélection de concerts à venir illustrés par une playlist, avec renvoi systématique sur la plateforme Vialma. <u>Montant de la valorisation : 3 000 € HT</u> Montant TVA à 20% : 600 € Montant TTC : 3 600 €</p>
	<p><u>Valorisation totale : 8 200 € HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></p>	<p><u>Valorisation Totale : 8 200 € HT,</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Parrainage avec l’association RCF (Radio Chrétienne Francophone) LYON :

L’association RCF Lyon, a pour activité principale la production la réalisation et la diffusion de programmes radio généralistes, grands public et d’Intérêt Général. La diffusion FM de RCF Lyon est relayée sur les 7 émetteurs de proximité : Lyon 88.4, Bourgoin-Jallieu 95.9, Roanne 88.3, Sainte Foy l’Argentière 101.7, Tarare 95.1, Vienne 94.7 et Villefranche sur Saône 91.7.

La diffusion des programmes de RCF Lyon est également audible sur le site rcf.fr.

Le parrainage proposé pour la saison 2020/2021 consistera en la création et la diffusion d'une émission radiophonique dédiée aux coulisses de l'Orchestre national de Lyon et en la promotion de certains concerts de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon sur les ondes de RCF Lyon et sur son site internet.

A travers ce parrainage, RCF Lyon souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication indispensable pour une institution comme l'Auditorium – Orchestre National de Lyon.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
RCF LYON	<p>RCF LYON s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation de l'émission radiophonique « Les Trésors cachés de l'ONL » animée par un journaliste à raison de 2 émissions par mois entre octobre et juillet, soit 18 émissions sur la saison 2019/2020. - co-organisation d'une soirée VIP à l'Auditorium de Lyon le dimanche 24 novembre 2019 pour présenter la grille de RCF Lyon et l'émission avec la prise en charge du cocktail pour 65 personnes. - annonce de l'émission « Les Trésors cachés de l'ONL » sur l'antenne de RCF et sur les outils digitaux de RCF Lyon : site RCF : https://rcf.fr/ et blog RCF Lyon. - mise en ligne sur le site internet de RCF de l'intégralité de l'émission dès le lendemain de sa diffusion à l'antenne. 	<p>L'Auditorium-ONL s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - insérer le logo RCF dans la brochure de saison 2020/2021 <u>Montant de la valorisation : 2 000€ HT</u> Montant TVA à 20% : 400 € Montant TTC : 2 400 € - mettre à disposition une page format 150 mm de large x 210 mm de haut réservée à la communication de RCF dans les programmes des derniers concerts de chaque mois, de septembre à juin : <u>Montant de la valorisation : 700 € x 9 = 6 300 € HT</u> Montant TVA à 20% : 1260 € Montant TTC : 7560 € - mettre à disposition de RCF 90 places en série 1 sur des dates de concerts à déterminer ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid 19 <u>Montant de la valorisation :</u> <u>47.98€HT x 90 places = 4318,20 €HT</u> Montant TVA à 2,10% : 90.68€ Montant TTC : 4 408.88 € <p>Concernant l'émission « Les trésors cachés de l'ONL » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - co-organisation d'une soirée VIP à l'Auditorium de Lyon pour présenter les Trésors cachés de l'Orchestre national de Lyon avec la mise à disposition du salon Ravel avant le concert (accueil personnalisé

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
		<p>avec 3 agents d'accueil et un chef de salle, nettoyage et fluides) et la mise à disposition de 30 places en 1ère série pour les invités RCF (cf valorisation plus haut)</p> <p><u>Montant de la valorisation : 3 000 € HT salon Ravel</u> Montant de TVA à 20% : 600 € Montant TTC : 3 600 €</p> <p>- sur le site internet de l'Auditorium-ONL : création d'une page dédiée à l'émission « Les trésors cachés de l'Orchestre national de Lyon » avec un lien redirigeant vers le site de RCF et mise en ligne de l'intégralité de l'émission sur le site de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, au lendemain de sa diffusion à l'antenne.</p> <p><u>Montant de la valorisation : 500 € HT</u> Montant TVA à 20% : 100 € Montant TTC : 600 €</p> <p>- préparation logistique de l'émission RCF assurée par l'ONL :</p> <p><u>Montant de la valorisation : 2000 € HT</u> Montant TVA à 20% : 400 € Montant TTC : 2 400 €</p>
	<p><u>Valorisation : 18 118,20 € HT</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></p>	<p><u>Valorisation Totale : 18 118,20 € HT,</u> <u>Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur</u></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Les parrainages correspondants sont formalisés dans les conventions ci-après annexées.

Vu lesdites conventions ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de parrainage susvisées, établies entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, la SARL EG ACTIVE, JC Decaux France, Vialma et RCF dans le cadre de la saison 2020/2021, sont approuvées.
- 2- Les dépenses correspondant aux apports des parrains seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2020 et 2021, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2021, nature 6231, opération MOYGEN pour 37 678,24 € HT.
- 3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2020 et 2021, natures 7088, 7062 opération MOYGEN pour 37 678,24 € HT.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Grégory DOUCET